

Pour le Département du Gard, le contrat de rivière des Gardons s'inscrit dans une politique plus globale de l'environnement, de l'eau et de la prévention des risques, en l'occurrence, du risque inondation.

Historiquement, le Département, s'est structuré pour faire face aux enjeux spécifiques liés à notre climat méditerranéen, comprenant des périodes de sécheresse et des périodes de fortes précipitations.

Après les inondations de 1958, il a entrepris de construire les barrages écrêteurs de crues de Sénéchas, Cèze, Ste Cécile d'Andorge, Gardon et sur le Vidourle : Conqueyrac, Ceyrac, La Rouvière.

Et puis, assez rapidement c'est une politique partenariale qui s'est mise en place avec l'Etat, la Région, les syndicats de bassins, les nombreuses associations d'éducation à l'environnement que compte le territoire, et bien sûr, avec les mairies et les citoyens.

Ainsi, en lien avec l'Etat et la Région, le Département participe activement au CDEI, comité départemental de l'eau et des inondations. Cette instance stratégique nous permet de mener des politiques de l'eau concertées à l'échelle départementale pour préserver notre environnement, sensibiliser, prévenir et protéger les Gardois.

Les syndicats de bassins, eux, sont le bras armé du Département pour mener des politiques et des actions par bassin versant car c'est l'échelle qui s'est imposée comme pertinente pour lutter contre les inondations, gérer les rivières et préserver la ressource en eau, quantité et qualité.

Le Département contribue au fonctionnement des syndicats de bassins dont il est membre, à hauteur de près de 50% pour le Smage des Gardons.

Parallèlement, le département du Gard agit pour développer la prévention et la conscience du risque :

Dans un département où nous avons une forte croissance démographique due à l'installation régulière de nouveaux habitants, ainsi que de nombreux touristes, la population doit connaître le risque pour ré-apprendre à vivre avec, et accepter le caractère inéluctable des crues. D'où le développement d'actions et d'outils tels que

- Noë, un observatoire du risque au sens large du terme et qui est aussi un outil de vulgarisation sur ces questions, car accessible à tous publics. On y trouve une cartographie complète des zones inondables, on y retrouve les repères de crues, les actions de sensibilisation, l'historique des crues, etc
- L'accompagnement des communes dans la réalisation ou la révision de leur Plan communal de sauvegarde
- La formation des élus sur le grand cycle de l'eau
- La sensibilisation des scolaires et du grand public avec les associations d'éducation à l'environnement et les syndicats
- Le co-financement du programme Alabri pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments communaux et des habitations

Et puis, des politiques environnementales plus globales comme celle des ENS (espaces naturels sensibles) qui contribuent à l'aménagement environnemental de notre territoire. Cette politique consiste à créer des zones de préemption et ensuite aider à l'acquisition de ces espaces - dont certains aident à conserver des zones tampons avec les rivières, des zones d'expansion de crues, ou tout simplement permettent de conserver la biodiversité qui contribue à l'équilibre des milieux aquatiques.

Nous venons de réviser le schéma départemental des ENS et s'il se situe dans la continuité des précédents, pour autant, il met l'accent sur l'ouverture de cette politique aux collectivités locales et aux syndicats mixtes pour qu'elle soit un véritable outil au service du territoire et de son aménagement. Cela concerne les rivières comme les zones urbanisées qui peuvent s'en saisir pour créer des espaces agricoles et naturels périurbains. D'ailleurs, le Smage s'est déjà saisi de cette possibilité pour acquérir une zone ripisylve du Gardon à Saint Christol lez Ales.

Cela peut paraître éloigné de ce qui nous réunit aujourd'hui mais en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, tout est lié et le contrat de rivière des Gardons s'inscrit dans un tout. C'est dans ce cadre-là que le Département soutient ce contrat de rivière comme il a soutenu le premier.

Les subventions directes accordées par le Département du Gard se sont élevées à + de 12 M€ soit 8,7% du montant total du contrat.

Par ailleurs, le Département a financé 50% de l'autofinancement des opérations menées sous maîtrise d'ouvrage du SMAGE des Gardons, ce qui représente + de 2 M€. (Le Conseil Départemental a donc apporté 14,5 M€ lors de ce premier contrat.)

Pour le contrat 2017-2022, le département a voté le 16 mars dernier son engagement aux côtés du Smage pour aider le territoire à réaliser les axes de ce contrat

- A – Avoir une gestion quantitative équilibrée de la ressource dans le respect des usages et des milieux.
- B – Améliorer la qualité de l'eau.
- C – Préserver les milieux aquatiques.
- D – Poursuivre la Gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire

Pour ce contrat de + de 130 M€, les subventions directes du Département, sont estimées à 8,7 M€, cela, en fonction de la réalisation des actions inscrites dans la programmation. En fonction également de l'évolution des modalités d'intervention des différents financeurs (en particulier le dispositif en matière d'eau potable et d'assainissement qui a fait l'objet d'une révision afin d'être intégré dans le pacte territorial. D'autres réajustements sont à prévoir notamment lors de la mise en œuvre du nouveau programme de l'Agence de l'Eau en 2019).

A ce montant, on doit ajouter les contributions du Département au fonctionnement au SMAGE des Gardons, certes plus incertaines avec l'application de la Gemapi, mais qui pour le moment, perdurent pour soutenir votre action.

Le Département qui a été historiquement structurant pour toutes les politiques de l'eau continue à s'investir auprès des territoires, auprès de vous pour la réalisation de ce contrat important de l'amont à l'aval des Gardons.